

Séance publique du vendredi 22 décembre 2017
consacrée au vote du budget primitif 2018

1.

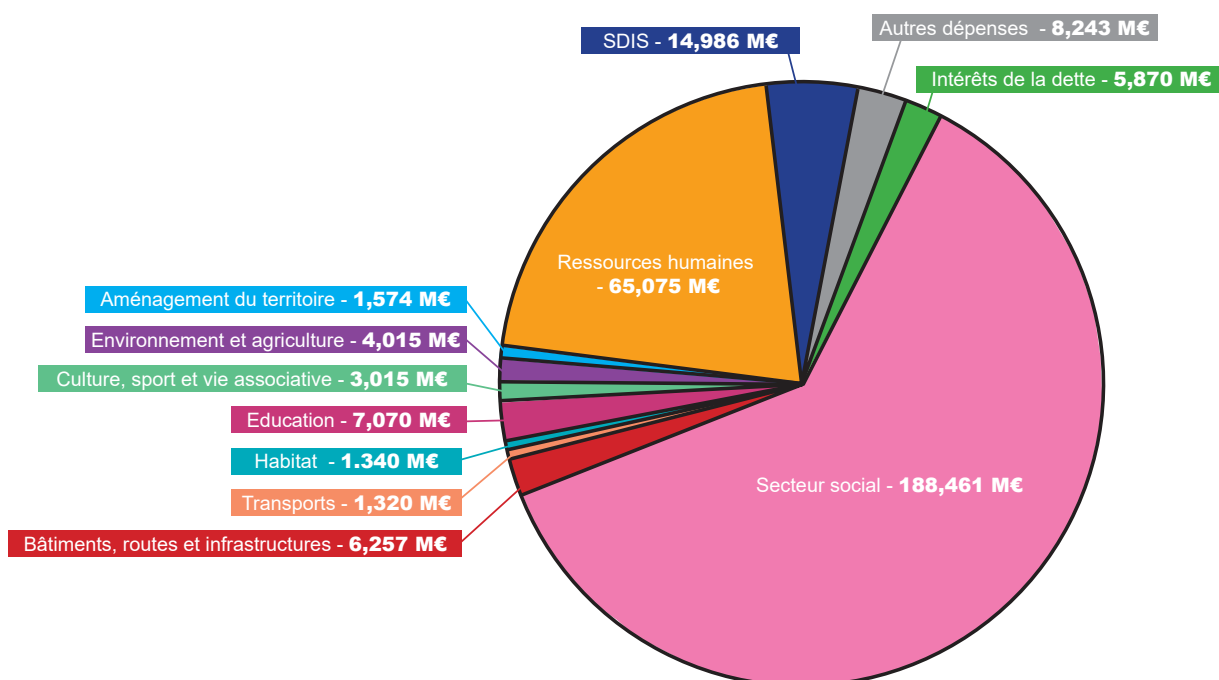
Budget 2018 : garantir les missions de solidarité et moderniser le territoire

FONCTIONNEMENT : 60 % DES DÉPENSES POUR LA SOLIDARITÉ

Première compétence du Département, l'aide envers les publics fragiles constituera de très loin la principale dépense de fonctionnement de la collectivité. 188 M€ seront consacrés aux dépenses sociales à destination des familles, des personnes âgées ou en situation de handicap et de l'enfance.

Afin de répondre à une demande toujours plus forte dans ses quatre domaines d'intervention et tout particulièrement en matière d'accueil des mineurs non accompagnés, le Département augmentera le budget solidarité de + 5,4 M€ par rapport à 2017. Une partie du financement de cette augmentation sera assurée par la mise en œuvre de nouvelles économies, notamment en matière de ressources humaines, dont la baisse devrait atteindre 1,55 % en 2018 par rapport à 2017.

En effet, le Département a choisi de poursuivre les économies de gestion internes afin de pouvoir maintenir, par exemple, un taux directeur positif (+0,4%) aux établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap.

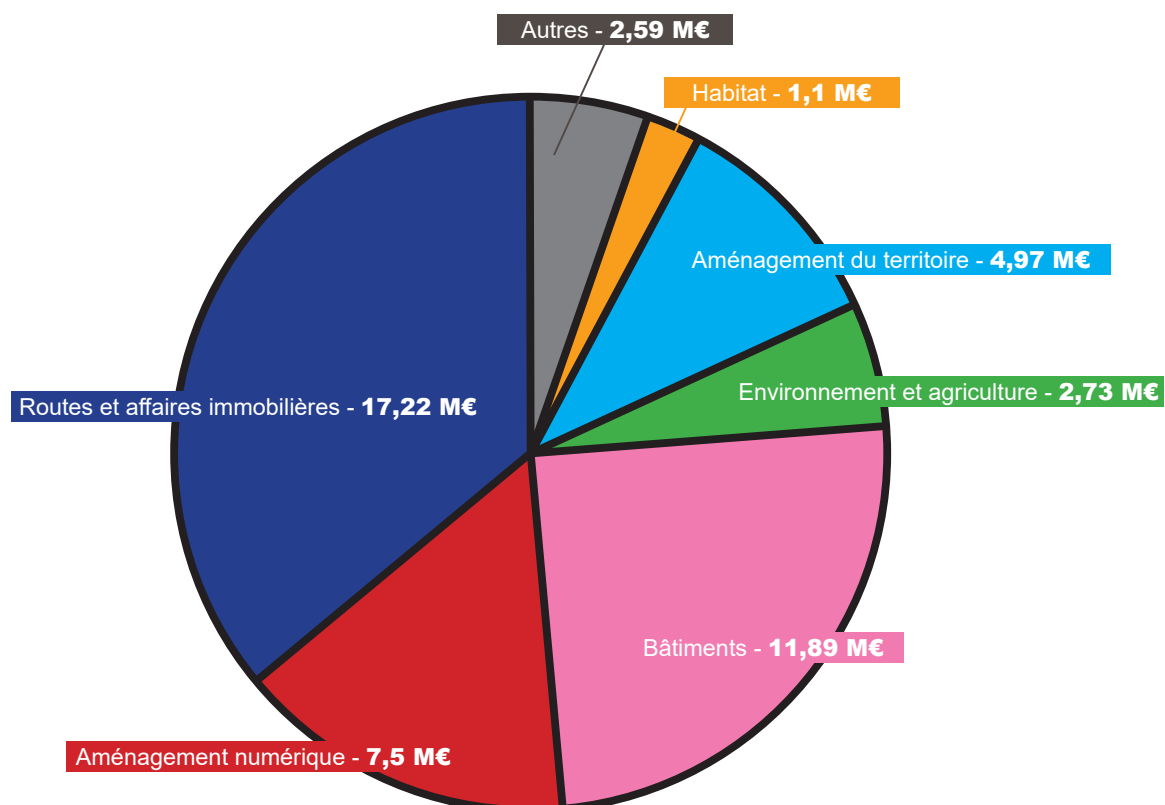


INVESTISSEMENT : 48 M€ POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

En 2018, le Département renouvelle son choix de conserver un haut niveau d'investissement en faveur d'un territoire compétitif et agréable à vivre. Plus d'un quart de ces investissements seront consacrés à des subventions à destination des collectivités de proximité pour aider leurs projets, qu'il s'agisse de voirie, de bâtiments communaux ou intercommunaux ou d'aménagements urbains. Le dispositif CAP79 et le contrat d'attractivité agissent à cet effet pour la qualité de vie en Deux-Sèvres.

La collectivité porte également d'importants programmes pour la modernisation des infrastructures deux-sévriennes. Plus de 17 M€ seront ainsi consacrés à l'entretien et au développement du réseau routier, avec notamment la fin de l'opération de Brion-près-Thouet et la nouvelle voie d'accès au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres. L'aménagement numérique sera également au rendez-vous avec la fin du programme de 98 montées en débit ADSL et le démarrage du chantier de déploiement de la fibre optique très haut débit. Dans les collèges, une enveloppe de 10,6 M€ sera consacrée aux opérations d'agrandissement, de restructuration et de rénovation des bâtiments et des réseaux.

Développer de façon équilibrée le territoire tout en assurant son attractivité : tel est l'objectif poursuivi par la Majorité départementale en investissant fortement au bénéfice de la qualité de vie dans tous les territoires, pour tous les Deux-Sévriens. Cette commande publique dynamique vient également soutenir l'économie et les emplois locaux.



2.

Actions concrètes et réalisations structurantes, le Département tient le cap !

Dès 2015, le cap a été fixé par la Majorité départementale, autour de quatre priorités :

L'attractivité au service de la ruralité
Le développement équilibré des territoires
La solidarité efficace et de proximité
La réussite scolaire dans les collèges

Au regard de ces ambitions affichées pour les Deux-Sèvres, l'année 2018 marquera sans conteste une accélération de l'action. Elle se concrétisera par de nombreuses nouveautés, au bénéfice des habitants et des collectivités de terrain, avec un fil conducteur : agir pour le « bien vivre » en Deux-Sèvres. A l'occasion du vote du budget primitif 2018, en voici quelques illustrations.

DES TABLETTES DANS 100 % DES COLLÈGES

Dès la fin mars, tous les collèges publics du Département seront dotés d'une à deux classes mobiles de tablettes numériques. Ces équipements composés de 15 tablettes, de bornes de rechargement et de points d'accès wi-fi, permettront un usage selon les besoins des professeurs, avec un maximum de souplesse quant à leur maintenance et leur utilisation. Au total, ce sont 855 tablettes qui seront déployées (incluant les tablettes dédiées au corps enseignant).

Chaque collégien deux-sévrien pourra ainsi avoir accès à ce nouvel outil pédagogique moderne, au service de l'apprentissage et de la réussite scolaire.

Ce programme est une nouvelle étape dans le projet du Département pour un collège numérique. Il avait débuté par la modernisation de tous les réseaux informatiques des collèges (changement et réorganisations des liaisons, ports, switches, baies de brassage, emplacements pour bornes WiFi). Ce vaste chantier commencé en 2015 s'est achevé fin 2017.

Une enveloppe de 3,2 M€ est consacrée par le Département à cette modernisation :

- > 2,6 M€ pour la restructuration des réseaux informatiques.
- > 660 000 € pour les équipements mobiles et services associés (tablettes, chariots, bornes wi-fi...).

Avec le déploiement du très haut débit, les collèges bénéficieront d'une connexion prioritaire à la fibre optique.

LA FIN DU PROGRAMME DE MONTÉES EN DÉBIT ADSL, LE DÉBUT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE TRÈS HAUT DÉBIT

A la mi-décembre 2017, 75 communes bénéficient déjà de montées en débit ADSL, 23 opérations seront achevées d'ici la mi-mars 2018. Sur le plan technique, il s'agit de remplacer la connexion cuivre entre le central téléphonique et le sous-répartiteur de la commune, par une connexion fibre optique.

Engagé fin 2015, ce programme va permettre à plus de 20 000 foyers deux-sévriens de bénéficier d'une connexion Internet jusqu'à 50 fois plus rapide. Cette nette amélioration offre aussi la possibilité d'accéder à de nouveaux services tels que la télévision par Internet.

Le Département ne s'arrête pas là. 2018 verra le début du déploiement de la fibre optique dans les Deux-Sèvres. Porté par Deux-Sèvres Numérique (syndicat mixte rassemblant les intercommunalités et les Département) conjointement avec le Département de la Vienne, ce réseau offrira une connexion à très haut débit jusqu'à 100 MB / seconde. Une infrastructure performante qui répond aux besoins de plus en plus exigeants en bande passante, pour le partage et la consultation de contenus sur Internet. Plus de 33 000 prises individuelles seront installées et plusieurs dizaines de sites prioritaires seront desservis à terme (établissements scolaires, zones économiques, sites publics).

Entre 2016 et 2020, 44 M€ seront investis pour l'aménagement numérique des Deux-Sèvres, indispensables pour le développement et l'attractivité du département.

UN NOUVEL ACCÈS ROUTIER AU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SÈVRES DE FAYE-L'ABESSE

A l'unanimité, le Conseil départemental a voté en juillet 2016 en faveur de la construction d'une nouvelle route d'accès au futur Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres de Faye-l'Abesse. Une voie de 4,1 km sera ainsi construite entre Noirterre et le giratoire d'accès à l'hôpital.

Intégralement financé par le Département, cet investissement de 4,5 M€ facilitera notamment l'accès depuis le Thouarsais. Son tracé a fait l'objet d'un examen précis prenant en compte le rapport coût/temps de parcours optimal, tout en limitant les impacts agricoles et fonciers, avec des incidences environnementales mesurées.

Conformément au calendrier initial, la déclaration d'utilité publique devrait être signée d'ici la fin de l'année. Les travaux démarreront courant avril 2018, pour une livraison prévisionnelle de l'infrastructure en novembre de cette même année.

Tout est mis en œuvre par les services du Département pour respecter ces délais, en cohérence avec la mise en service du nouveau site hospitalier.

LE NOUVEAU COLLÈGE DE BRESSUIRE SORT DE TERRE

Débutés fin juin 2017, les travaux du nouveau collège de Bressuire avancent conformément au calendrier initial, avec une livraison toujours prévue pour la rentrée 2019. Après les phases de terrassement puis de fondations achevés en novembre, la mi-janvier verra les premiers « prémurs » installés.

Au nombre de 300, ces modules intègrent à la fois le cloisonnement, le câblage et l'isolation du bâtiment ; 8 mois seront nécessaires pour finaliser leur installation.

Pour rappel, ce 1er établissement reconstruit depuis 40 ans pourra accueillir jusqu'à 710 élèves (extensible à 760), pour un investissement total de 16,4 M€.

Entre 2015 et 2021, le Département investira 58 M€ dans les collèges pour moderniser les bâtiments et l'équipement numérique de chaque établissement. Les 37 collèges publics bénéficieront de cette « montée en gamme ».

En 2018, les collégiens de La Crèche et Celles-sur-Belle prendront possession de leurs collèges agrandis et rénovés.

L'AGENCE ID79 AU SERVICE DES ÉLUS ET TECHNICIENS LOCAUX

L'agence technique départementale apporte aux communes et aux intercommunalités un conseil technique, administratif ou juridique pour le montage, la réalisation et la réussite leurs projets d'investissement. Concrètement, c'est une cellule dédiée de trois personnes qui prend en charge les demandes et apporte une réponse construite en s'appuyant sur les services du Département, le CAUE, l'ADT ou l'association des maires.

Ce nouveau service 100 % opérationnel en janvier, interviendra dans de nombreux domaines : l'aménagement et les bâtiments publics, les rivières et la gestion de l'eau, la voirie, l'environnement...

Après avoir renforcé son soutien financier aux projets locaux (CAP 79 et Contrat d'attractivité), la collectivité entend ici lever un autre frein à l'émergence de certains projets : l'absence de compétences en ingénierie dans les petites collectivités, partiellement assurée par les intercommunalités.

En facilitant par exemple l'aménagement de places de village, la réhabilitation de bâtiments municipaux, la construction de nouveaux équipements culturels, ID79 et le Département agissent pour la qualité de vie en Deux-Sèvres.

BÉNÉFICIAIRES DU RSA : OBJECTIF EMPLOI AVEC LE CDIE

L'activité est le levier le plus efficace pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Ainsi, en 2016 et 2017, le constat est flagrant : 70 % des personnes employées en contrat aidé au sein d'entreprises trouvent un emploi durable par la suite.

C'est cette efficacité qui a poussé le Département à lancer fin 2017, le Contrat Départemental d'Insertion en Entreprise. Unique en France, le dispositif permet de financer 47 % du SMIC brut pendant 6 mois, pour tout employeur privé qui recrute un bénéficiaire du RSA (durée supérieure à 6 mois et temps de travail de 30h hebdomadaire minimum).

L'objectif fixé est la conclusion de 150 contrats en 2018. Pour y arriver, la collectivité et ses partenaires renforceront la détection des offres d'emploi et leur mise en adéquation avec les compétences des allocataires. Chef d'entreprise et bénéficiaires seront accompagnés de la phase de recrutement jusqu'à la prise de fonction.

Intégralement financé par le Département, le CDIE sera un outil de plus pour l'emploi des 7 200 bénéficiaires du RSA deux-sévriens, au même titre que les chantiers d'insertion ou les associations intermédiaires.

ENFANCE : UNE NOUVELLE CELLULE POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

La collectivité a initié depuis 2015 une profonde réforme de sa politique d'aide sociale à l'enfance avec l'objectif de diversifier et d'adapter ses dispositifs. Des outils et des actions de prévention sont ainsi développés, afin d'accompagner chaque situation au plus juste, en évitant autant que possible les mesures de placement.

A cet effet, le Dispositif d'Urgence et d'Accompagnement Diversifié (DUAD) est créé. Cette équipe composée d'éducateurs et d'un psychologue prend en charge les situations d'urgence, de l'évaluation du danger jusqu'à la mise à l'abri de l'enfant en cas de nécessité avérée. L'intervention peut permettre d'instaurer une médiation spécifique avec proches et familles et d'initier une solution adaptée à chaque contexte.

24h/24 et 365 jours par an, le DUAD peut notamment être sollicité par tous les professionnels hospitaliers de pédiatrie et de maternité, les établissements scolaires, les structures médico-sociales, les forces de Police et de Gendarmerie, les partenaires sociaux et les élus locaux.

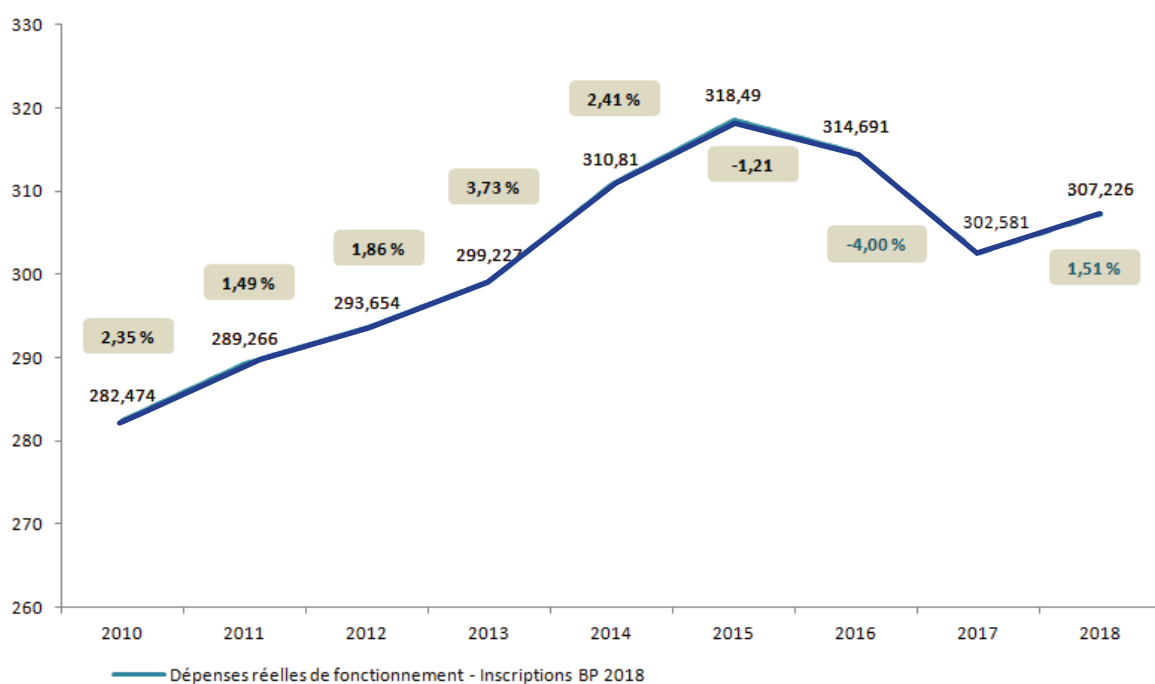
3.

Des mesures budgétaires indispensables pour poursuivre l'action

Économies de fonctionnement et effort fiscal sont les deux principales mesures budgétaires mises en œuvre en 2018 pour pallier le désengagement de l'État et l'accroissement des dépenses de solidarité.

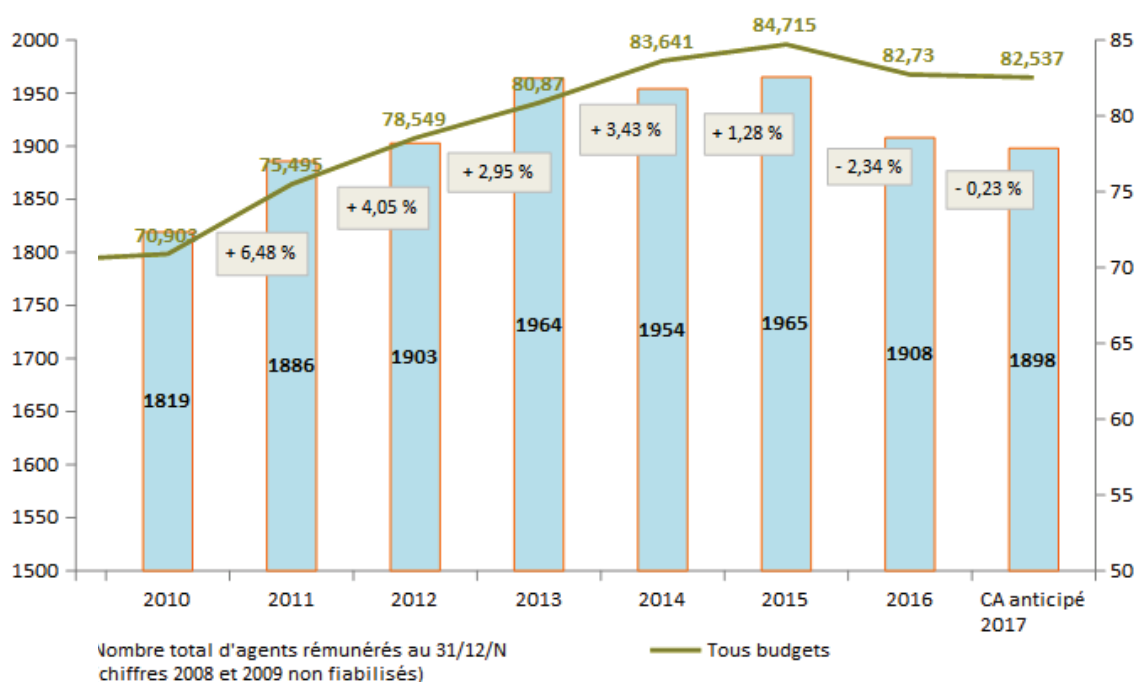
UN BUDGET 2017 PARFAITEMENT MAÎTRISÉ, MALGRÉ UN CONTEXTE DÉGRADÉ

Le budget 2017 s'achève sur un constat de bonne gestion et de réalisation des objectifs fixés l'an dernier :



Les dépenses globales de fonctionnement ont baissé de -4 % en tenant compte du transfert de la compétence transport à la Région, malgré l'augmentation des dépenses de solidarité.

Les dépenses de personnel ont continué de baisser (-0,23% entre 2016 et 2017) :

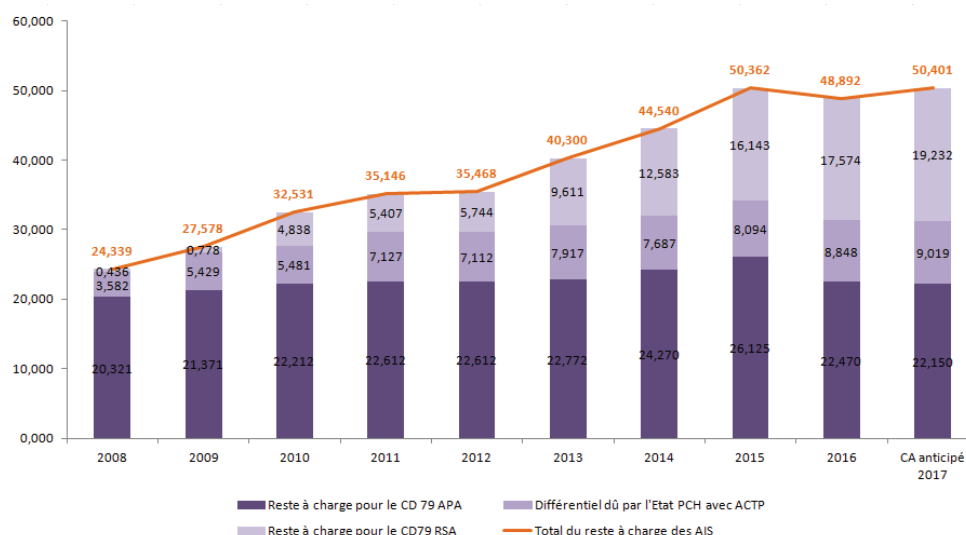


Grâce à ces efforts sans précédent, la situation financière du Département s'est stabilisée :

- > La capacité de désendettement est de 8,1 ans, la limite fixée par la Cour des comptes étant de 10 ans.
- > L'épargne nette atteint 9,6 M€, permettant de préserver une bonne capacité d'autofinancement.
- > Le taux de fiscalité est resté inchangé pour la troisième année consécutive (18,98%).

Pour autant, ces bons résultats ne doivent pas masquer une situation budgétaire défavorable liée à des phénomènes extérieurs au Département :

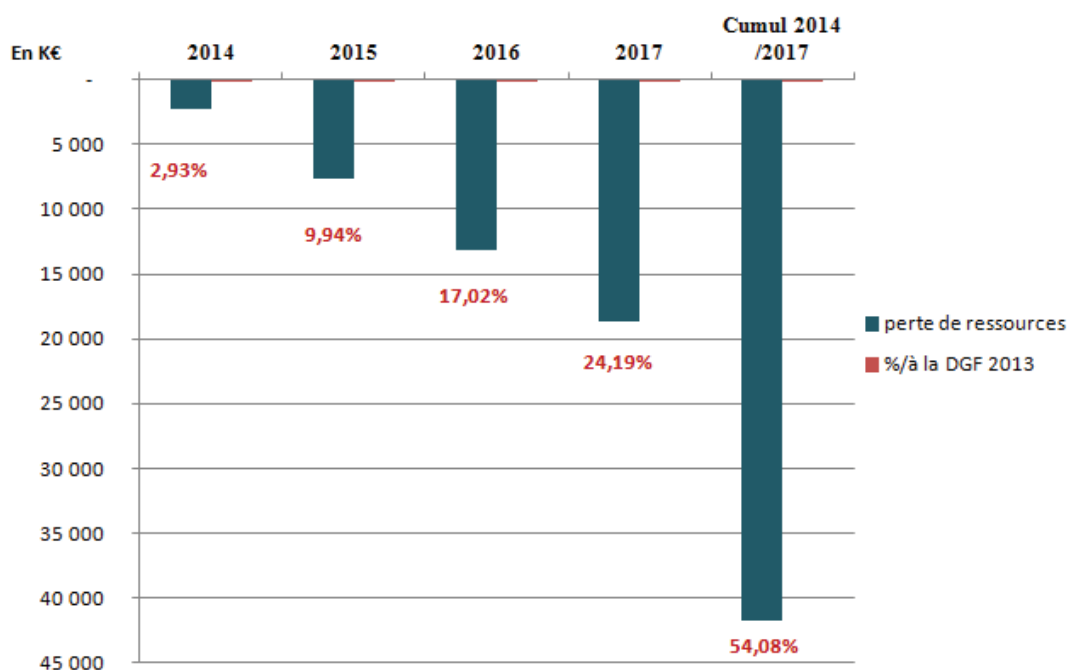
- > Le reste à charge des 3 allocations individuelles de solidarité (50 M€ en 2017) continue de s'accroître.



> Les dépenses globales de solidarité ont poursuivi leur progression entre 2016 et 2017 en raison notamment de la très forte augmentation du flux d'arrivée des mineurs non accompagnés.

> Les dotations de l'État ont encore diminué, avec la dernière année de ponction de la DGF de -5,5 M€ en 2017, soit -41,7 M€ cumulés en 4 ans) :

	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul
Montant total de la DGF	77 120	74 986	69 749	64 321	58 822	
Ponction au titre du redressement des comptes		-2 258	-5 409	-5 461	-5 529	-18 657



> Les recettes dynamiques de la CVAE ont été en grande partie transférées à la Région (-19 M€).

EN 2018 : LES ÉCONOMIES DE FONCTIONNEMENT NE SUFFIRONT PAS À ÉQUILIBRER LE BUDGET

Si le travail entrepris dès 2015 par la Majorité départementale pour enrayer la forte progression des dépenses fonctionnement s'est avérée pertinente, force est de constater que cette stratégie vertueuse se heurte à plusieurs paramètres :

Les dépenses de solidarité repartent à la hausse et celles liées à l'accueil des mineurs non accompagnés risquent de s'accroître fortement si aucune mesure nationale n'est mise en œuvre.

Dépenses réelles de fonctionnement Secteur social	BP 2017	BP 2018	% d'évolution BP 2017 / BP 2018
Personnes âgées	50 631 500	49 787 900	-1,69%
Personnes en situation de handicap	48 965 500	49 394 200	0,87%
Insertion	42 793 000	43 511 000	1,65%
Enfance - famille (y compris assistants familiaux)	40 623 800	45 767 600	11,24%
Dépenses de solidarité	183 013 800	188 460 700	2,89%

Baisse du budget consacrée aux personnes âgées : cette baisse « mécanique » est liée à la mise en œuvre de la Loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement.

> Le pacte financier décidé par l'État, visant à encadrer tant l'évolution des dépenses de fonctionnement que la capacité de désendettement, limite fortement les marges de manœuvre pour la collectivité.

> Les économies de fonctionnement ont atteint un seuil en deçà duquel la majorité départementale a jugé que les services publics rendus aux habitants et les conditions de travail seraient trop dégradés.

Pour obtenir l'équilibre financier, en tenant compte de l'évolution naturelle des dépenses et tout en respectant le cadre du pacte financier de l'État, le Département devrait dégager 11 M€ de recettes nouvelles ou d'économies de fonctionnement.

Un long travail d'arbitrage a été réalisé depuis début septembre pour parvenir à un nouveau plan d'économies dans la plupart des secteurs d'intervention du Département, hors action sociale.

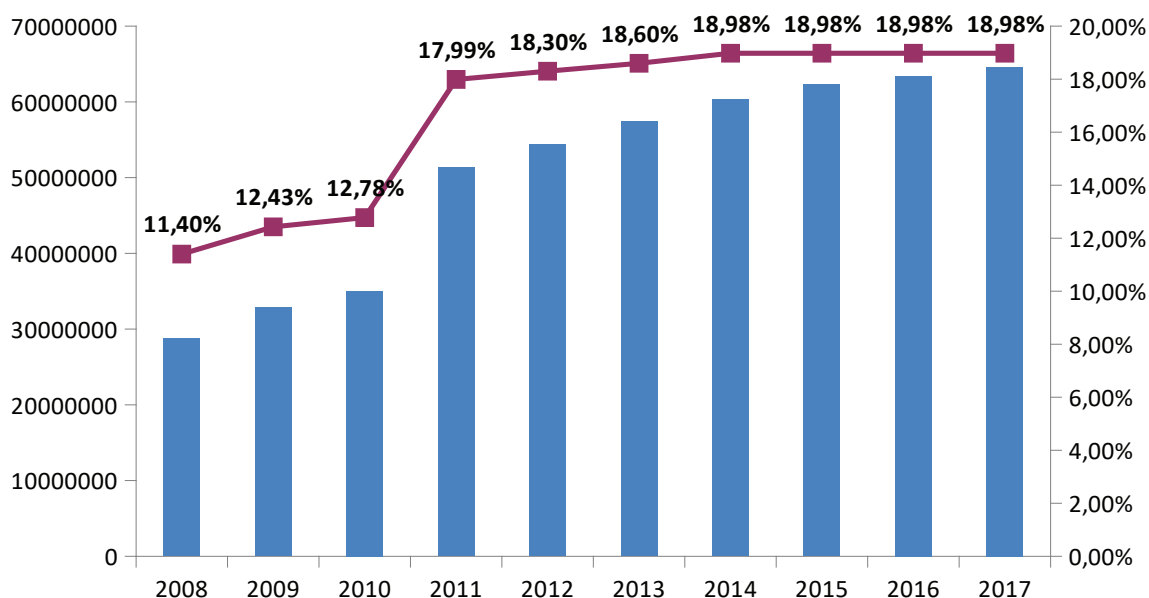
Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2017	BP 2018	Evolution BP2017 / BP2018
Dépenses du secteur social avec ass. familiaux	183,014	188,461	2,89%
Bâtiments, routes et infrastructures	6,602	6,257	-5,51%
Transports	14,309	1,320	-984,02%
Habitat	1,506	1,340	-12,39%
Education	7,310	7,070	-3,39%
Culture - sport - vie associative	3,050	3,015	-1,16%
Environnement - agriculture	3,737	4,015	6,92%
Aménagement du territoire	1,268	1,574	19,44%
Ressources humaines (hors Elus et Ass. Fam)	66,082	65,075	-1,55%
SDIS	14,986	14,986	0,00%
Autres dépenses	7,401	8,243	10,21%
Intérêts de la dette	6,305	5,870	-7,41%
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	315,570	307,226	-2,72%
TOTAL dépenses fonctionnement retraitées sans les transports scolaires et interurbains	302,581	307,226	1,51%

La Majorité départementale n'ayant pas souhaité aller au-delà de ces économies pour ne pas impacter les services publics départementaux, il a été décidé de recourir à une augmentation du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti, qui passera ainsi de 18,98 % à 21,07 %, permettant une recette supplémentaire de 7,52 M€.

Le volume global des investissements est calé à 48 M€, contre 50 M€ en 2016, financés grâce à un autofinancement préservé (21,4 M€) et par un emprunt du même niveau qu'en 2016 (20 M€).

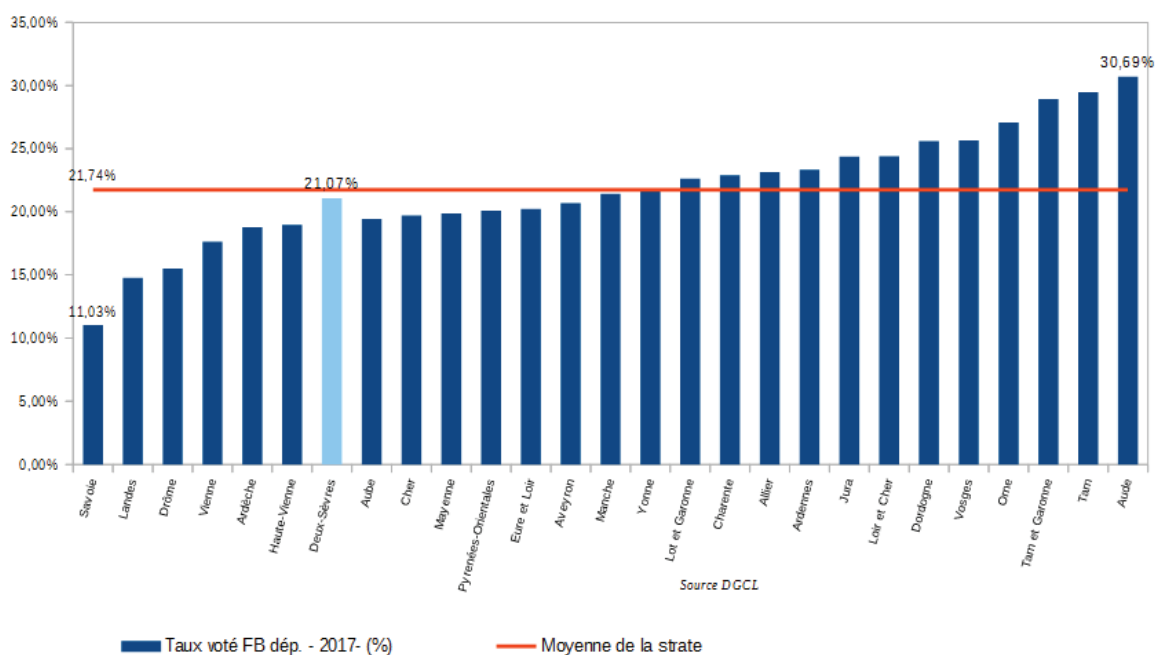
TAUX DÉPARTEMENTAL SUR LE FONCIER BÂTI : LE DÉPARTEMENT LIMITE L'ÉVOLUTION

Le taux du départemental sur le foncier bâti a connu une constante augmentation entre 2008 et 2014, passant de 11,40 % à 18,98 % soit une progression de +66,5 % en 6 ans.



Depuis 2015, et pendant trois années, la Majorité départementale a maintenu le taux de 18,98 %, privilégiant les économies sur les dépenses de fonctionnement plutôt que l'augmentation des recettes.

Le taux 2018, fixé à 21,07 %, maintiendra le département des Deux-Sèvres à un niveau inférieur à la moyenne des départements de la même strate (21,74 % en 2017).



L'impact de l'augmentation du taux sur les contribuables deux-sévriens a été évalué.

Des simulations réalisées, il ressort que cette progression pèsera plus ou moins selon le type et le lieu d'habitation.

Habitation	Base fiscale	Montant part Département Taux 2017 - 18.98 %	Montant part Département Taux 2018 - 21.07 %	Ecart 2018/2017
Thouarsais (rural, maison ancienne)	436	88 €	98 €	+ 10 €
Gâtine (village, maison petite ancienne)	625	119 €	132 €	+ 13 €
Haut Val de Sèvre (maison ancienne)	851	162 €	179 €	+ 18 €
Niort (maison centre ville)	2400	456 €	506 €	+ 50 €

Cette progression, qui devrait être la seule du mandat 2015-2021, générera une recette supplémentaire de 7,52 M€. En comparaison, le budget 2018 consacré aux politiques de solidarité envers les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, l'insertion et la protection de l'enfance, représente une dépense de 188,46 M€.

Cette recette nouvelle sera donc intégralement redistribuée aux bénéficiaires des aides sociales mises en œuvre par le Département.